



PREFET DU RHONE

Sous-préfecture
de

Villefranche-sur-Saône

Bureau de l'animation territoriale

et du développement durable

Environnement et développement durable

Affaire suivie par : Agnès HUOT

Téléphone : 04 74 62 66 20

Télécopie : 04 74 62 66 30

Agnès.huot@rhone.gouv.fr

Villefranche-sur-Saône,

26 SEP. 2014

Enquête publique au titre de la police de l'eau

Conseil général du Rhône

Une enquête publique d'une durée de 32 jours, du 20 octobre au 20 novembre 2014 inclus, est ouverte sur la demande présentée par Mme la présidente du conseil général du Rhône en vue d'être autorisée à réaliser la déviation Sud-Est de Belleville. Des informations peuvent être demandées auprès de la direction de la mobilité – conseil général du Rhône.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier, comportant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de Belleville aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Belleville ou être annexées à ce registre si elles sont remises par écrit.

Mme Claire MORAND, désignée en qualité de commissaire enquêteur, sera présente à la mairie de Belleville, les 20 octobre de 9h à 12h, 7 novembre de 13h à 16h, 20 novembre 2014 de 14h30 à 17h30. M. DELARCHE est désigné en qualité de suppléant.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an, à la mairie précitée, à la direction départementale des territoires - service eau et nature et sur le site internet de la préfecture (www.rhone.gouv.fr).

Le Préfet du Rhône est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

*Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,*

Stéphane GUYON